

2008-11-17

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le mardi 26 août 2008 à 19h00 sous la présidence du maire Gilles Perron.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly André Therrien, Richard Boucher, Patrick Bernier Lorenzo Bergeron, l'inspecteur municipal, Alain Sasseville, la secrétaire-trésorière adjointe, Karine Poudrier ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil.

RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2008-11-206

1. ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE CAMION 10 ROUES 2009

Attendu que la municipalité de Val-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour l'achat d'équipement pour le camion 10 roues 2009 que nous venons d'acquérir;

Attendu que les appels d'offres ont été ouverts le 14 novembre dernier par l'inspecteur municipal;

Attendu que les deux appels d'offres sont les suivantes :

Équipement Larocheville 73 600\$ + taxes
Ressorts Déziel 75 380\$ + taxes;

Attendu qu'à la lecture des offres nous constatons que dans le cas du plus bas soumissionnaire, il y a un ajout de lettre pour des frais supplémentaires qui seront facturés pour certaines choses que nous demandions dans le tout inclus et que l'installation et les réparations seront faites à Québec;

Attendu que le soumissionnaire Ressorts Déziel a un coût plus élevé mais que tout est compris et que le service et l'installation seront faits à Sherbrooke;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Côté

D'accepter l'offre de Ressorts Déziel au montant de 75 380\$ plus taxes pour l'achat d'équipement pour le camion 10 roues 2009 tel que décrit dans l'appel d'offres reçu en date du 14 novembre dernier et dont la conformité a été vérifiée par l'inspecteur. La date de livraison est pour le 30 janvier 2009 au plus tard et le tout sera payable sur réception seulement. Cet achat sera payé à même le surplus accumulé.

Proposition adoptée

2. CONTRAT D'ORDURES

La décision est reportée au 1^{er} décembre 2008.

2008-11-207 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De lever cette séance à 19h15. La prochaine séance régulière se tiendra le 1^{er} décembre 2008 à 20H00 heures.

Proposition adoptée

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Gilles Perron, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Gilles Perron, maire